



CABINET
Service communication

samedi 7 novembre 2015

Décision du tribunal administratif de Marseille : la préfecture communique

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a informé le gouvernement de l'ordonnance en référé du tribunal administratif de Marseille du 6 novembre 2015 (décision n° 1508734) suspendant les arrêtés préfectoraux du 1^{er} septembre et du 12 octobre 2015 relatifs à la composition du conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Après analyse de cette ordonnance, le Gouvernement a décidé de se pourvoir en cassation auprès du Conseil d'État.